

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018**

**DELIBERATION N°2018.00061**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022 - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT



## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022 - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG font l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées le 21 novembre 2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes et Action Logement. Ces conventions définissent les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Les 2 PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

En complément de cet accompagnement, Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière prévisionnelle d'un montant de 3 486 580 € TTC sur la période du dispositif pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention des PIG en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 2 projets. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport. Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces projets à 6 000 € pour un montant global de travaux de 118 579,26 € HT.


Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les projets présentés au titre des deux programmes d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 6 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2018 article 20422, chapitre 204.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL  
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Sur les bases des modalités de financement approuvé en Conseil de Communauté du 11 mai 2017 définies dans les conventions partenariales des Programmes d'Intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants :

<b>PIG et Thématique</b>	<b>Nom du propriétaire</b>	<b>Adresse de l'opération</b>	<b>Etat de propriété</b>	<b>Nombre de logements/ Typologie</b>	<b>Prix de revient prévisionnel des travaux - HT</b>	<b>Montant de la subvention prévisionnelle maximale Anah</b>	<b>Montant de la subvention Saint-Étienne Métropole</b>	<b>Nature des travaux/Surface des logements/Nature et montant des loyers pratiqués</b>
<b>PIG Saint-Etienne</b> <b>Accession à la propriété</b>	<b>M. Florian PROUST</b> <b>Mme Juliette JAILLET</b>	<b>9 rue Badet</b> <b>SAINT-ETIENNE</b>	Propriétaire occupant	1 maison individuelle  1 T5	81 700 €		<b>3 000 €</b>	Travaux d'économies d'énergie : isolation des combles et des murs, changement des menuiseries, installation d'une chaudière bois granulé et d'une VMC simple flux Autres travaux : électricité et travaux de confort Classe énergétique après travaux : C (évaluation du gain énergétique : 75 %)
<b>PIG Saint-Etienne Métropole (hors ville de Saint-Étienne)</b> <b>Accession à la propriété</b>	<b>M. et Mme CLERJON</b>	<b>L'Ollagnière</b> <b>DOIZIEUX</b>	Propriétaire occupant	1 logement  1 T5	36 879,26 €		<b>3 000 €</b>	Travaux d'économies d'énergie : PVC double vitrage, installation d'une chaudière bois granulé Autres travaux : électricité et fosse septique Evaluation du gain énergétique après travaux : 60 %
	<b>TOTAL</b>		<b>2 propriétaires occupants</b>	<b>2 logements T5 dont une maison individuelle</b>	<b>118 579,26 €</b>		<b>6 000 €</b>	

